



**Rés # 22-11-03      COMPTES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208992 à C2209039, L2200031 à L2200036 et P2200411 à P2200460)	318 805,27 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	84 808,97 \$
- Frais de déplacement	1 095,29 \$
<b>TOTAL</b>	<b>404 709,53 \$</b>

**Rés # 22-11-04      COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Siméon doit constituer un tel comité ;

EN

CONSEQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Siméon :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint ;
- de madame Josyane Gauthier, agente de développement.

**Rés # 22-11-05            MANDAT À NOS PROCUREURS – PROPOS DIFFAMATOIRES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accorder à nos procureurs, relativement à des propos diffamatoires diffusés sur les réseaux sociaux par un de nos contribuables.

**Rés # 22-11-06            BUDGET PARTICIPATIF 2023**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inviter les contribuables de la Municipalité de Saint-Siméon à soumettre au conseil municipal un projet en immobilisation qui vise à enrichir leur milieu de vie, dans le cadre du « budget participatif » pour lequel une somme de 20 000 \$ sera allouée.

Le comité de sélection sera composé du conseil municipal ainsi que du comité de citoyens.

**Rés # 22-11-07            REMANIEMENT SERVICE DE « GARDE-FEUX MUNICIPAUX »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de remanier notre service de « garde-feux municipaux »; ainsi les personnes autorisées à émettre des permis de brûlage seront les suivantes :

- M. Yoan Savard
- M. Gérald Bouchard
- Mme Josyanne Gauthier
- M. Sylvain Fortin
- M. Stéphane Dufour.

La présente résolution abroge toutes résolutions antérieures sur le même sujet.

c.c.    À chacune des personnes désignées.

**Rés # 22-11-08            DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC NOTRE CONSEILLÈRE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une rencontre avec notre conseillère en sécurité publique, madame Sophie Fortier. Cette rencontre portera principalement sur notre service de sécurité incendie.

**Rés # 22-11-09            HORAIRE DE TRAVAIL HIVERNAL DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale, Sylvie Foster, à signer l'entente de travail « en période hivernale » avec le nouveau directeur adjoint aux travaux publics.

**Rés # 22-11-10**

**PAIEMENT DÉCOMPTE FINAL NUMÉRO N° 5 – PROJET PAVL-2021 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE

la firme *Simtrex inc.* nous a soumis, le 31 octobre 2022, le décompte final N° 5, relativement aux travaux de pavage sur une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 73 488,57 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS,

sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », au paiement, à l'entreprise *Simtrex inc.*, d'une somme de 73 488,57 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte inal numéro 5 », du programme « PAVL-2021 » pour les travaux de pavage d'une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.

**Rés # 22-11-11**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissible.

c.c. M. Serge Landry, ARPO, Groupe-conseils.

**Rés # 22-11-12 MANDAT POUR LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DU PROJET DE CONTOURNEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA CÔTE DE LA JETÉE ET LA ROUTE 138**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à la firme « Géo-Civil inc. » pour effectuer les relevés topographiques du projet de contournement du réseau d'aqueduc entre la côte de la jetée et la route 138, au coût de 3 930 \$ (plus taxes). Cette dépense étant absorbée par la TECQ 2019-2023.

**Rés # 22-11-13 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2022 - 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 22-10-05), pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 30 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Aurel Harvey & Fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Fernand Harvey & fils inc.
- Morneau Tremblay, construction – excavation ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

**Rés # 22-11-14 MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU Puits D'EAU POTABLE « P-1 »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseilles de procéder à l'embauche de la firme « AquaTer-Eau inc . » pour la réalisation des travaux requis pour réhabiliter et nettoyer le puits de captage d'eau souterraine dénommé « P-1 », selon la proposition déposée le 28 octobre 2022, au coût de 38 520 \$ (plus taxes). Cette dépense étant absorbée par la TECQ 2019-2023.

**Rés # 22-11-15      AQUEDUC DU « CAMPING FALAISE-SUR-MER »**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le « Camping Falaise-sur-Mer » à brancher quatre-vingt-quinze (95) sites, trois (3) blocs sanitaires et le bâtiment servant de réception au réseau d'eau potable de la municipalité selon les termes suivants :

- ledit camping devra assumer les tarifs de la taxe d'aqueduc en vigueur pour 2023 ;
- celui-ci accepte la responsabilité d'un possible manque de pression étant donné que son tuyau qui le dessert n'a seulement qu'un (1) pouce de diamètre.

**Rés # 22-11-16      PLAN D'ACTION AVEC LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « Plan d'action quinquennal (5 ans) », élaboré avec la Fédération des Villages-relais du Québec et déposé en séance tenante.

**Rés # 22-11-17      CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DÉPOSÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON DANS LE CADRE DE LA MESURE DE SOUTIEN *DESTINATION DURABLE ET ACTION CONCERTÉE***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a amorcé une réflexion stratégique profonde sur l'avenir de la destination touristique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se doter d'une vision cohérente et durable pour bien se positionner face aux problématiques territoriales ressenties, ainsi qu'aux opportunités touristiques qui s'offriront à elle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite établir une nouvelle politique de gestion durable de la destination, en concertation avec la communauté d'accueil et les divers acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se doter d'un cadre pour bien vivre avec le tourisme sans nuire aux citoyens, ni à l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la démarche concertée a aussi pour objectifs de réaliser un portrait-diagnostic territorial de la municipalité pour mieux cibler les problématiques et besoins ressentis par les acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion durable de la destination a pour objectif de déterminer les opportunités de bonification de l'offre touristique pour le territoire, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et de diversification saisonnière ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut s'allier d'expertises en tourisme durable, d'aménagement du territoire et de protection et mise en valeur des milieux naturels du Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposé par le CRE Capitale-Nationale, pour la coordination de la démarche concertée issue du projet déposé dans le cadre de la mesure de soutien *Destination durable et action concertée*, d'une valeur de 80 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que le CRE Capitale-Nationale prépare, pour la Municipalité, une demande de financement à la mesure de soutien *Destination durable et action concertée* auprès du Fonds d'action québécois pour le développement durable ;

CONSIDÉRANT que la mesure de soutien *Destination durable et action concertée* peut financer l'étude jusqu'à 80% et que la Corporation de la Réserve de la Biosphère de Charlevoix contribue pour une valeur de 10 000 \$ ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition dûment résolu, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre de service du CRE Capitale-Nationale et qu'il comble le financement pour un montant de 10 000 \$ (argent et biens/services) au projet déposé à la mesure de soutien *Destination durable et action concertée*.

QUE le montant de la contribution soit financé à même le surplus accumulé non affecté.

**Rés # 22-11-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 273 (URBANISME)**

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement de zonage N°196;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier adjoint mentionne l'objet de celui-ci et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlements sont mises à la disposition du public;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 273, modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N°196 et autorisant quelques activités à l'usage « résidence de tourisme » à la zone CR-104.

**Rés # 22-11-19            ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 274 (URBANISME)**

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements 195, 196 et 197;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier adjoint mentionne l'objet de celui-ci et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlements sont mises à la disposition du public;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 274, visant la modification du règlement de zonage N° 196, du règlement de lotissement N° 197 et du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 195, en concordance avec le règlement 323-05-22 de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 22-11-20            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE VITALISATION  
DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-  
ROCHERS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière dans le cadre du Programme « Fonds de vitalisation », relativement au projet d'aménagement du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-21            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS DESJARDINS »  
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL  
DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière dans le cadre du Programme « Fonds Desjardins », relativement au projet d'aménagement du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.



**Rés # 22-11-22      DEMANDE D'ÉMISSION D'UN « BAIL COMMUNAUTAIRE » AU LAC NOIR PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est l'émission d'un « bail communautaire » au lac Noir. Les aménagements prévus se résumeront probablement comme suit :

- Réaménagement du stationnement
- Mise en place de quelques tables et de bancs
- Installation de poubelles
- Installation d'un quai flottant
- Mise en place de toilettes (sèches ou chimiques).

Que le maire, monsieur Sylvain Tremblay, et/ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, et la directrice générale Sylvie Foster ou le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont autorisés à signer les documents relatifs à la présente demande.

**Rés # 22-11-23      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MRNF DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC - VOLET 2 »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) une aide financière dans le cadre du « Programme de mise en valeur du territoire public – Volet 2 », pour procéder à des aménagements communautaires au lac Noir. Les aménagements prévus se résumeront probablement comme suit :

- Réaménagement du stationnement
- Mise en place de quelques tables et de bancs
- Installation de poubelles
- Installation d'un quai flottant
- Mise en place de toilettes (sèches ou chimiques).

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-24      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (DSI) POUR LE PROJET PILOTE « POTAGER PARTAGÉ »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière dans le cadre du « Programme de Développement social intégré (DSI) », relativement au projet d'aménagement d'un « potager partagé ».

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-25      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STATION TOURISTIQUE À LA HALTE DES BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière dans le cadre du Programme « Fonds de vitalisation », relativement au projet de construction d'un pavillon d'accueil et d'une station touristique à la Halte des Bouleaux.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-26      MODIFIER LA RÉOLUTION 22-09-09 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UNE FIRME EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la modification apportée à la résolution N° 22-09-09, relativement à une demande d'aide financière dans le « Fonds de vitalisation » de la MRC de Charlevoix-Est pour l'embauche d'une firme en vue de la prochaine révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, en y ajoutant le paragraphe suivant :

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-27      « PROGRAMME PRABAM » - RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU CAMPING MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rénover la salle communautaire du camping municipal ainsi que l'installation d'un système de chauffage. La dépense étant absorbée par le « Programme PRABAM ».

**Rés # 22-11-28      « PROGRAMME PRABAM » - REMPLACEMENT DE L'OPÉRATEUR DE LA PORTE AUTOMATIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à « Vitrierie Côté » pour le remplacement de l'opérateur de la porte automatique de la bibliothèque selon la soumission déposée le 23 septembre 2022, au coût de 2 463,39 (plus taxes). La dépense étant absorbée par le « Programme PRABAM ».

**Rés # 22-11-29      « PROGRAMME PRABAM » - L'ISOLATION DE L'ÉTAGE DU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE RAYMOND-MARIE-TREMBLAY**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'isolation de l'étage du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay. La dépense étant absorbée par le « Programme PRABAM ».

**Rés # 22-11-30      RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE  
« PROGRAMME FRIL » POUR L'ACHAT DE GRILLAGE POUR  
LA PATINOIRE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme FRIL », relativement à l'achat de grillage pour la patinoire. Le coût approximatif étant de 1 000 \$.

Madame Jessie Aupin, coordonnatrice aux loisirs et conciergerie, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-31      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ DE LA MRC DE  
CHARLEVOIX-EST (DSI) POUR LE PROJET « ACHAT DE  
MOBILIER »**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière dans le cadre du « Programme de Développement social intégré (DSI) », relativement au projet « d'achat de mobilier », pour un montant approximatif de 25 000 \$.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-32      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MNRF DANS LE  
PROGRAMME D'INNOVATION EN CONSTRUCTION EN BOIS  
(PICB) POUR LE PROJET « TOIT SUR LA PATINOIRE »**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution N° 10-10-38, le 20 octobre 2010, par laquelle elle joignait les rangs de la « Coalition bois Québec » ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts une aide financière dans le cadre du « Programme d'innovation en construction bois (PICB) », relativement au projet « de toit sur la patinoire municipale », afin de non seulement favoriser les rencontres sportives, mais aussi les événements culturels.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-33            PLAN DE COMMANDITE POUR LE TOIT DE LA PATINOIRE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de préparer un « plan de commandite » afin de recruter des partenaires pour la réalisation d'un toit sur la patinoire municipale.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-34            DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes « Canada en Fête et Fête nationale du Québec », relativement à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2023.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-35            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR UN PROJET D'ANIMATION AU QUAI DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière dans le cadre de la politique culturelle relativement au projet « Animation au quai de Saint-Siméon ».

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-11-36            DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- |  |             |
|--|-------------|
| - CIHO-FM, vœux des Fêtes  | 185,00 \$   |
| - Union des municipalités du Québec (UMQ), adhésion 2023               | 647,39 \$   |
| - Club de motoneige Les Aventuriers de Charlevoix inc., publicité      | 125,00 \$   |
| - Mouvement Action-chômage de Charlevoix, renouvellement adhésion 2023 | 50,00 \$    |
| - Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2023       | 1 015,50 \$ |

**Rés # 22-11-37      NOMINATION « HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC » - JEUNE BÉNÉVOLE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de monsieur David Tremblay dans le cadre de la 26<sup>e</sup> édition des « Prix Hommage Bénévolat-Québec » dans la catégorie « jeune bénévole ».

**Rés # 22-11-38      NOMINATION « HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC » - BÉNÉVOLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame Annie Tremblay dans le cadre de la 26<sup>e</sup> édition des « Prix Hommage Bénévolat-Québec » dans la catégorie « bénévole ».

**Rés # 22-11-39      NOMINATION « HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC » - ORGANISME**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de « la Friperie *VERT CommunauTERRE* » dans le cadre de la 26<sup>e</sup> édition des « Prix Hommage Bénévolat-Québec » dans la catégorie « organisme ».

**Rés # 22-11-40      PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS BÉNÉVOLES**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame Josianne Desbiens dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques en vue de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés bénévoles.

**Rés # 22-11-41      JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU QU' annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Siméon au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noëudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN  
CONSÉQUENCE, Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Siméon déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noëudvembre ».

**CORRESPONDANCE :**

- **FORMATION ALPHA CHARLEVOIX (F.A.C.)**  
Demande lettre d'appui pour la mise en place d'ateliers de formation aux nouvelles technologies pour nos aînés (acceptée).
- **MADAME FRANCINE RACICOT**  
Demande l'adoption d'un règlement sur l'interdiction de déposer de la neige sur les terrains voisins (refusée).
- **DEMANDES D'EMPLOIS :**
  - o Madame Julie Gagné (bureautique).
  - o Monsieur Mathieu Lemelin (travaux publics).
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Certificats de conformité des règlements d'urbanisme N° 272 et 273.

Une période de questions réservée au public débute à 20 h 17 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 22-11-42      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 17.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale